

**Approbation du rapport de contrôle de concession SICAE de l'Aisne
Au titre de l'année 2020**

Mr le Président indique que l'USEDA a examiné le compte rendu d'activités de la concession présentée par la SICAE de l'Aisne au titre de l'année 2020.

Pour mémoire, la SICAE de l'Aisne et l'USEDA sont liées par un contrat de concession signé le 11 octobre 2017 pour une mise en application au 01/01/2018 pour une durée de 30 ans.

130 communes sont concernées : 46 communes rattachées au site d'exploitation de Vervins, 84 communes au site d'exploitation de Soissons, et 17 autres communes pour une partie de leur territoire.

Quelques chiffres-clés du patrimoine concédé en 2020 :

Concernant le patrimoine HTA sous concession USED A :

-5 Points de livraison EDF en HTA

-1066 km de lignes HTA dont 572 km en souterrain (53.7%) et 494 km en aérien,

-960 postes HTA/BT.

Concernant le Patrimoine BT sous concession USED A :

-596 km de lignes BT dont 273 km en souterrain (45.9%), 13 km en aérien nu, 322 km en aérien isolé.

La SICAE maintient un très bon « critère B » en 2020 : le temps moyen de coupure par client est de 15 mn/client/an (19 mn en 2019), ce qui est très positif par rapport au temps moyen de coupure au niveau national de l'ensemble des concessionnaires qui se situe à plus de 60 mn.

Les plus longues coupures restent inférieures à la journée, et en 2020 sont fortement liées au réseau en amont.

La pose des compteurs Linky débutera en novembre 2021 sur le périmètre de la SICAE.

Les travaux d'investissement et renouvellement s'élèvent à 6 054 K€ en 2020 (5 748 K€ en 2019). Ils portent sur la réfection de postes et lignes HTA.

La SICAE mène une réflexion pour établir un plan d'action ayant pour objectifs de :

-fiabiliser et pérenniser le plan de protection du réseau

-aller chercher de la puissance supplémentaire

-permettre une répartition plus aisée de la puissance sur le saisonnier

-disposer de marges de manœuvre pour intégrer les évolutions d'usages issues des plans sur la transition énergétique

Le Bureau, à l'unanimité de ses membres, propose au Comité syndical de l'USEDA de voter l'approbation du compte rendu d'activités de la SICAE de l'Aisne de l'année 2020.

Le Comité syndical après avoir entendu l'exposé de Mr le Président, et en avoir délibéré, décide :

- d'approuver, le compte rendu d'activités de la SICAE de l'année 2020.


Fait et délibéré, lesdits, jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Claude BERAUX

Bereaux



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
Voir au Verso

L'an deux mille vingt et un, le **13 décembre à 10h00**.

Le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à l'USEDADA, rue Turgot à LAON

En séance publique,

Sous la Présidence de **Monsieur Jean-Claude BERAUX**, Président de l'USEDADA.

Mr **Patrick DUMON** a été élu secrétaire de la séance.

Etaient présents dans les locaux et en audio ou visio-conférence : 33

Messieurs, Pierre DIDIER, René PÂRIS, Jean FAREZ, Maurice THUET, Michel BRIDE, Jacques BRYCOVE, Patrick CAUX, Dominique CHOVET, Bernard VIET, Patrick DUMON, Daniel LETURQUE, Jean-Marc LE GOUELLEC, Madame Beatrice LEVEQUE, Messieurs, Elie BOUTROY, Benoit de THORE, Pascal BON, Claude PHILIPPOT, Jean-Claude BERAUX, Yves de MOLINER, Bruno TOUSSAINT, Gérard LAINÉ, Michel BONO, Alain LOUVET, Madame Ginette PLATRIER, Messieurs Patrick DUMAIRE, Madame Elisabeth CLOBOURSE, Messieurs Yves BUFFET, Freddy GRZETCZAK, Thomas DUDEBOUT, Madame Véronique LEBEAU, Messieurs Thierry DELEROT, Jean-Paul COFFINET, Hervé MUZART.

Etait(ent) absent(es) et excusé(es) : 11

Monsieur Hugues LEGRAND, Monsieur Jean-Claude BOHAIN, Monsieur Louis SAPHORES, Monsieur Thibaut RICADA, Monsieur Michel TELLIER, Monsieur Florent PLAQUET, Monsieur Tristan LEROUX, Monsieur Jean-Pierre LOCQUET, Monsieur Francis MARLIER, Monsieur Michel MAGNIEZ, Monsieur Pierre-Jean VERZELEN, Madame Bernadette VANNOBEL (Région Hdf)

Etait(ent) absent(es) et excusé(es) avec pouvoir : 7

Monsieur Alexandre de MONTESQUIOU excusé, donne pouvoir à Jean-Claude BERAUX, Monsieur Philippe MARCHAL excusé, donne pouvoir à Jean-Claude BERAUX, Monsieur Boris BAUSSART excusé, donne pouvoir à Thomas DUDEBOUT, Monsieur Jacques JOPEK, excusé, donne pouvoir Michel BRIDE, Monsieur Jacques BRYCOVE excusé, donne pouvoir à Mr Elie BOUTROY, Monsieur Luc TAVERGNIER excusé, donne pouvoir à Mr Yves de MOLINER, Madame Sylvie LETOT-DURANDE, excusée donne pouvoir à Mr Yves BUFFET.

Etait(ent) absent(es) et représenté(es) par délégués suppléants : 0
DATE DE CONVOCAION

30/11/2021

DATE D'AFFICHAGE

15/12/2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 51

Présents : 33

Votants : 40

Pour : 40

Contre : 0

Blancs ou Nuls : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202637-20211213-DeI08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021

Affichage : 16/12/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

